

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2019/N° 0010-AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT
(PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITES RURALES) ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT, POUR UN MONTANT DE VINGT NEUF MILLIONS
DE DROITS DE TIRAGES SPECIAUX (29.000.000 DTS) SOIT QUARANTE
MILLIONS DE DOLLARS US (40.000.000 \$ US).
DON IDA N°P164543**

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mercredi 24 avril 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de Financement (Projet de Mobilité et de Connectivités Rurales) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement, pour un montant de Vingt-neuf millions de Droits de Tirages Spéciaux (29.000.000 DTS) soit Quarante millions de dollars US (40.000.000 \$ US).
Don IDA N°P164543.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

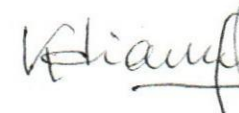
Conakry le 24 APR 2019

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance


Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO